Département de
LOIRE ATLANTIQUE

Canton de
CHATEAUBRIANT

Commune de LOUISFERT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers — ***Date de convocation*** : 21 juin 2022

- en exercice : 14 -présents : 13 -absent : 01

Présents :

GUILLOIS Alain	APPER Dominique	GUÉRIN Soizic	GUERIF-ROBERT Barbara
BROUYER Christian	MARTIN Sophie	JEUSSE Cédric	ROUSSEAU Sabrina
ADAM Magali	PAGEOT Martine	BRADANE Sébastien	ORAIN Sébastien
DENIEUL François	formant la majorité des membres en exercice		

Excusé : CERISIER Jérémy

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

Le quorum étant atteint, Mr Alain GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné son membre, Mme Sabrina ROUSSEAU, comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 31 MAI 2022**
2. **MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE – Choix du prestataire et tarification des repas pour l'année scolaire 2022/2023**
3. **ACCUEIL PERISCOLAIRE - Tarification année scolaire 2022/2023**
4. **PROGRAMME DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES RUE ST JOSEPH**
5. **EQUIPEMENT EN MATERIEL D'ILLUMINATION DE NOEL**
6. **ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AINES -Année 2022**
7. **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE BELLEVUE à l'association FC OSMANLISPORT**
8. **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**
9. **REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES**
10. **QUESTIONS DIVERSES**

    -Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT

-

2022/06.01- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31-05-2022

Aucune observation n'ayant été relevée, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022.

2022/06.02A	**FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE** **Choix du prestataire**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, après avis de la commission scolaire et périscolaire, de renouveler le marché avec Océane de Restauration dont le siège social est situé à Plescop (56), pour les montants suivants :

Repas en liaison froide	Prix unitaire TTC enfant	Prix unitaire TTC adulte
repas classique ou repas spécifique diététique 4 composants 50 % de produits durables dont 20 % de produits bio- hors pain	2,909 €	3,720 €
Repas spécifique allergie -intolérance alimentaire 3 composants 50 % de produits durables dont 20 % de produits bio Hors pain	5,824 €	

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir à compter du 01 septembre 2022, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, pour un montant annuel estimé à 37 700 € HT.

2022/06.02B	**TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE - Année scolaire 2022/2023**

Compte-tenu de l'augmentation du coût de la fourniture et de la livraison des repas par la société Océane de Restauration et l'augmentation des charges du service, et après avis de la commission scolaire et périscolaire, le conseil municipal adopte à l'unanimité la tarification du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit (+ 7,33 %) :

- ⇒ Repas ENFANT : 3,80 €
- ⇒ Repas ADULTE : 6,24 €
- ⇒ Repas spécifique : 8,02 €
  (allergies et intolérances alimentaires)
- ⇒ Panier repas : 1,50 €

2022/06.03	**TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE - Année scolaire 2022/2023**

Le conseil municipal, , à l'unanimité, adopte la tarification du service de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit (+ 2 %) :

Tranche QF	*Barème Quotient Familial*	*Tarif horaire 2022/2023*	*Tarif ½ heure 2022/2023*
1	Inférieur à 400 €	***0,94 €***	**0,47 €**
2	Entre 400 € et 650 €	***1,06 €***	**0,53 €**
3	Entre 651 € et 950 €	***1,18 €***	**0,59 €**
4	Entre 951 € et 1 250 €	***1,26 €***	**0,63 €**
5	Supérieur à 1 251 €	***1,39 €***	**0,69 €**

2022/06.04	**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES RUE SAINT JOSEPH**

Le développement de l'urbanisation dans la rue Saint Joseph avec la construction de maisons individuelles dans le secteur des Vignales rend nécessaire la réfection du réseau assainissement des eaux pluviales comprenant la réalisation de tranchées en traversée de route et la pose de nouvelles canalisations dans le fossé existant. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le programme de travaux correspondant pour un montant estimé à 2 500 €HT, soit 3 000 € TTC.

2022/06.05	**PROGRAMME D'ILLUMINATIONS DE NOEL 2022-2024**

Pour faire suite au programme d'illuminations de Noël commencé en 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte un nouveau programme d'équipement, à savoir la location/achat sur 3 ans (2022-2024) de nouvelles illuminations auprès du fournisseur HTP de Guichen (35) pour la décoration de poteaux rue de la Gare et un décor 3 D pour le sapin de la Place de l'Eglise, soit une dépense de 3 651,36 € en 2022 et 2023 et 1 693,20 € en 2024.

2022/06.06	ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AINÉS DE LA COMMUNE - ANNEE 2022

Sur proposition de la commission Action sociale, le conseil municipal émet un avis favorable pour la distribution de colis d'une valeur de 25 € ttc aux aînés de la commune âgées de 67 ans et plus au 31 décembre 2022 et pour l'organisation d'un goûter à la Grange aux Poètes, le tout pour un montant estimatif de 5 700 € TTC.

2022/06.07	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU STADE DE BELLEVUE - SAISON 2022/2023

Après avoir entendu l'exposé du bilan d'occupation des locaux au cours de la saison sportive 2021/2022, considérant que les conditions d'utilisation du local mis à disposition n'ont pas été respectées par l'association Osmanlisport et que ce local est utilisé par d'autres associations,
Il y a lieu de revoir les conditions d'utilisation en terme de tarifs, nettoyage des locaux, jours et heures d'occupation et utilisation du matériel. Le conseil municipal propose donc de rédiger une nouvelle convention et de reporter son approbation lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

2022/06.08	RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 de la SAUR, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

2022/06.09	REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES AU 01/07/2022

Vu le décret n° 2021-1311 du 7/10/2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Louisfert afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir la publicité par affichage sur le panneau situé devant la Mairie des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel.

2022/06.09	QUESTIONS DIVERSES

➢ **Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT :**

- Le conseil municipal prend acte de la décision suivante prise par le Maire relative aux marchés passés selon la procédure adaptée :

Date	*Objet*	*Attributaire du marché*	*Montant H.T.*
20/06/2022	Mission de maitrise d'œuvre Salle associative et culturelle	Jérôme GUILLOUX Architecte -RENNES (35)	15 840 €

- Le conseil municipal prend acte de la décision suivante prise par le Maire relative au droit de préemption urbain :

Date	Décision	Désignation
02/06/2022	Renonciation au DPU	Bien non bâti cadastré AA n°245 situé 16, rue St Joseph (1 100 m²)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.

Fait à Louisfert, le 04 juillet 2022
Le Maire,

Alain GUILLOIS

Affiché le : 05 juillet 2022